



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

orthophonistes

Question écrite n° 46258

Texte de la question

M. Roland Blum attire l'attention de M. le ministre de la santé et de la protection sociale sur la mise en place d'un contrat de bonne pratique orthophonique par l'État et la Caisse nationale d'assurance maladie à destination de la profession d'orthophoniste. Il lui demande de bien vouloir lui indiquer les objectifs de ce contrat qui pourrait apparaître, selon certains orthophonistes, comme une limitation voire une orientation de cette pratique.

Données clés

Auteur : [M. Roland Blum](#)

Circonscription : Bouches-du-Rhône (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 46258

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 7 septembre 2004, page 6953